

SÉNAT

Le mercredi 28 novembre 1956

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

SÉANCES D'URGENCE

AVIS DE MOTION

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, je donne préavis de la motion suivante que je proposerai demain:

Que, si pendant la présente session du Parlement, un événement imprévu se produit, au cours d'un ajournement du Sénat, événement qui, de l'avis de Son Honneur le Président, motive la convocation du Sénat avant la date fixée dans la motion tendant audit ajournement, Son Honneur le Président soit autorisé à informer les sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion en vue de l'ajournement; et le défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

L'honorable M. Haig: L'honorable leader voudrait-il donner lecture de ce que le premier ministre a déclaré à l'autre endroit?

L'honorable M. Macdonald: Je croyais avoir un exemplaire de cette déclaration, mais je vois que je n'en ai pas. Cependant, on se propose, dès que le Parlement aura terminé les travaux pour lesquels il a été convoqué, c'est-à-dire les travaux relatifs à la formation d'une force policière des Nations Unies et aux mesures d'aide aux réfugiés Hongrois, d'ajourner les deux Chambres jusqu'au mardi 8 janvier. Voici ce qui motive cette décision: s'il surgit quelque situation d'urgence entre-temps on pourra nous convoquer n'importe quand, à bref délai. Advenant que l'on ne nous convoque pas avant le 8 janvier, nous nous réunirons alors à cette date, à 11 heures du matin, et la présente session sera alors prorogée. Dans l'après-midi une autre session commencera. Voilà le but de la motion que je présenterai demain. Je remercie le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) d'avoir demandé que j'en donne l'explication.

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADRESSE EN RÉPONSE
—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue hier, sur la motion de l'honorable M. Wall, appuyée par l'honorable M. Fournier, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à

son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, je promets à mes collègues de ne pas retenir longtemps leur attention. Je tiens tout d'abord à féliciter le motionnaire (l'honorable M. Wall) et le second motionnaire (l'honorable M. Fournier). Je félicite tout spécialement le motionnaire, dont j'ai compris le discours. Quant au second motionnaire, je regrette de devoir dire que je ne comprends pas la langue dans laquelle il s'est exprimé; c'est pourquoi je ne saurais dire si j'approuve ou n'approuve pas ce qu'il a déclaré. Je présume toutefois que la traduction de son discours paraîtra dans le *hansard* de demain. Ces nouveaux sénateurs ont démontré leur valeur à leurs collègues; nous avons la conviction qu'ils nous seront utiles au cours des années à venir. J'espère que dans une vingtaine d'années d'ici, ils se souviendront avec fierté qu'ils ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône, à cette session spéciale de 1956.

Honorables sénateurs, je me suis permis hier de soulever certains points sur lesquels je ne reviendrai pas maintenant; j'ai agi ainsi parce qu'il m'a semblé que d'aucuns ne comprendraient pas que je m'en abstienne. J'ai dit bien franchement que je ne parlerais que des questions mentionnées dans le discours du trône.

Le discours du trône, mes collègues le savent, traite de deux sujets, à savoir la situation dans le Moyen-Orient et les événements récents en Hongrie. Mes observations suivront le même ordre. Autant que je m'en souviene, ou que puisse s'en souvenir aucun d'entre nous, c'est la première fois que nous sommes saisis d'une question relative à une mesure prise de concert par l'Angleterre et la France, ces deux grandes nations pionnières qui ont donné le jour à notre pays, soit dit sans vouloir manquer de respect envers les descendants d'autres nations qui se sont établis chez nous. Au cours de nos luttes politiques, il nous a semblé parfois que les Anglais n'avaient pas bien agi et à d'autres moments que les Français étaient en faute. Mais nous voici devant un cas où nos deux mères patries ont agi de concert, qu'elles aient eu tort ou raison. Il ne peut donc pas être question de les séparer au cours du présent débat.

Je voudrais exposer certaines raisons qui expliquent l'intérêt qu'ont soulevé partout au Canada les événements qui se poursuivent sur le plan mondial. Dans ma propre province, par exemple, on s'intéresse plus vivement aux questions relatives au Moyen-Orient qu'à toute autre question portée à l'attention publique tout au long de ma carrière politique. Cela tient surtout à une ou deux considéra-